Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. Wiriot, Dupuis, Bonnet, Bilhaut, Dupont, Mon, Marquigny, Millerand, Pontaillié, Lourtier, Audiffred, Bourtoux, etc., et qui a porté sur le premier paragraphe du premier projet de loi, sous le consulat, conçu et la session a ajourné lundi.

Paris, 9 décembre. — Le conseil supérieur du travail s'est de nouveau réuni ce matin au ministère du commerce.

Le Conseil a poursuivi la discussion commencée hier, du paragraphe premier du projet du M. Mahieu et de divers du travail serait contrôlées par les administrations intéressées qui devront s'entourer de tous les renseignements nécessaires.»

Après une longue discussion, le Conseil supérieur a adopté le premier partie de ce paragraphe. Il statuera dans sa réunion de demain sur des dispositions additionnelles proposées par MM. Millerand, Mesureur et de Mun. M. de Mun propose à l'adoption du Conseil un vœu en faveur du développement des corps professionnels qui sont permettra, par l'entente des patrons et des ouvriers, de régler équitablement les conditions du travail.

Le paragraphe premier est ainsi conçu :

« Obligation pour l'entrepreneur de se conformer aux tarifs des salaires et à la durée du travail consacrée comme normaux et courants dans la ville ou la région où le travail est exécuté. Ces conditions de salaires et de durée du travail seront contrôlées par les administrations intéressées qui devront s'entourer de tous les renseignements nécessaires. »

Après une longue discussion, le Conseil supérieur a adopté la première partie de ce paragraphe. Il statuera dans sa réunion de demain sur des dispositions additionnelles proposées par MM. Millerand, Mesureur et de Mun. M. de Mun propose à l'adoption du Conseil un vœu en faveur du développement des corps professionnels qui sont permettra, par l'entente des patrons et des ouvriers, de régler équitablement les conditions du travail.

Ce vœu est ainsi conçu :

« Le Conseil supérieur du travail, considérant que le développement des corps professionnels est de nature à faciliter l'application des lois ouvrières, émet le vœu que les pouvoirs publics, en vue de faciliter le développement des corps professionnels, leur accordent, dans les conditions qui leur paraîtront les plus favorables, les avantages qui leur sont nécessaires. »

L'AFFAIRE DREYFUS

Au Cherche-Midi

Les abords de la prison du Cherche-Midi présentaient cet après-midi un curieux aspect.

Le fiacre 1382 stationnait devant la porte, nouvelle de près par trois agents de la sûreté prêts chez un marchand de vins voisin.

Vers 3 heures moins le quart, une voiture s'arrête; un mouvement se produit parmi les quelques badauds qui stationnent devant la porte.

C'est le colonel Picquart qui était attendu par le commandant Ravary. La visite du colonel a été de courte durée.

Arrivé à 2 heures 45, il est ressorti à 3 heures et demie.

M. Mathieu Dreyfus est également venu au Cherche-Midi vers 4 heures, et a longuement conféré avec le commandant Ravary.

Une personne intéressée à l'affaire nous confirme que la consigne est toujours des plus sévères.

Au 2e étage, le planton nous déclare que le commandant Ravary ne reçoit personne sans un ordre de convocation.

Demain, de nombreux témoins seront entendus.

Le commandant Esterhazy n'a pas été entendu aujourd'hui par le magistrat instructeur.

Le commandant Ravary

Voici des renseignements très précis sur la carrière militaire du commandant en retraite Ravary, rapporteur près le premier conseil de guerre de Paris, qui fait actuellement l'instruction de l'affaire Esterhazy :

Né en 1838, il entra au service comme soldat le 28 juin 1859, pendant la campagne d'Italie. Sous-lieutenant le 1er octobre 1865 au 46e d'infanterie à Grenoble, il fut promu lieutenant le 4 août 1871 et passa après la guerre au 103e régiment, armée de Versailles, fort du Mont-Valérien.

Nommé capitaine le 13 mai 1873, puis adjudant-major au 82e, chef de bataillon le 16 février 1888, il servit au 42e à Belfort, et prit sa retraite en 1890, atteint par la limite d'âge.

Le commandant Ravary, qui est chevalier de la Légion d'honneur, occupe depuis plusieurs années son poste actuel.

Dans les couloirs de la Chambre

Journée paisible. La dernière séance de Senat, bien qu'elle n'ait apporté en réalité aucun élément nouveau dans l'affaire Dreyfus, a eu cependant pour résultat de compter court aux commentaires souvent excessifs auxquels on se livrait dans les couloirs de deux assemblées. L'émotion n'est pas calmée, assurément, mais elle ne se manifeste pas aussi bruyamment que ces jours passés. Provisoirement, chacun réserve son opinion sur le fond de l'affaire. On se tait et l'on attend. N'est-ce pas, d'ailleurs ce qu'on a de mieux à faire?

Manifestation d'étudiants

Paris, 9 décembre. — Deux à trois cents étudiants sont allés manifester cette après-midi devant le Luxembourg. Ils ont crié : A bas le Sénat ! A bas Scherer-Kestner !

Ces étudiants, après avoir été dispersés par la police, se sont rendus devant l'hôtel du *Figaro*, rue Drouot, où ils se sont livrés à la même manifestation.

Devant le Conseil de guerre

Le Petit Parisien raconte ce matin que de nombreux pièges furent tendus au capitaine Dreyfus lors de son arrestation. Il cite en particulier le fait suivant.

Pour s'assurer que le capitaine Dreyfus transmettait des renseignements à Berlin, le général Mercier, alors ministre de la guerre et le général de Boisdeffre, chef d'état-major général se concertèrent au vu de donner à Dreyfus un ordre relatif à une concentration de troupes.

Il s'agissait d'un semi de mobilisation rapide, destiné à amener cent mille hommes environ sur les voies stratégiques nécessaires de la frontière et à leur assurer, par conséquent, le ravitaillement.

Dès qu'il eut connu, cela va de soi, parfaitement inapte. Le capitaine Dreyfus, comme on a pu le voir, était fait part, avait à la réalité de l'opération projetée.

Or, le contre-espionnage français annonçait, quelques jours plus tard, que l'état-major allemand prenait des mesures pour s'opposer, en cas de guerre, à la concentration ainsi projetée.

Devant le conseil de guerre, Dreyfus fut questionné au sujet de ce fait.

Trois personnes seulement étaient dans le secret, lui fut-il dit. C'étaient le général Mercier, le général de Boisdeffre et le colonel Sandherr. Comment, vous qu'en l'état-major allemand en ait été informé ?

L'accusé balbutia, déclara qu'il pouvait en avoir parlé à quelques-uns de ses collègues de service des renseignements.

On fit appeler les officiers qu'il désignait.

Mais, en leur présence, le capitaine Dreyfus ne put articuler aucune accusation formelle; il se tut, baissa la tête, et son attitude fut considérée comme un aveu.

Un ami de la famille Dreyfus dément qu'aucun fait de ce genre ait jamais été relevé contre Alfred Dreyfus.

L'acte d'accusation lui-même, nous dit-il, déclarait qu'aucune détection *a priori* ne pouvait être tirée de l'enquête qui précéda le procès. Aucune preuve ne fut produite à la vérité, et le dossier de l'acte d'accusation le spécifiait encore, était la seule pièce accusatrice qu'on ait produite.

J'ajoute que les témoignage d'officiers dont on a parlé étaient relatifs seulement au caractère du capitaine Dreyfus, et ne visaient en rien ses relations avec ses collègues. Un seul, le lieutenant-colonel Henry (il était alors commandant) fit allusion à un fait précis.

« Un personnage honorable, dit-il, m'affirme qu'un officier du 2e bureau, » commenta-t-il.

Ni lieutenant, ni son témoin ne jurent, malgré leurs obligations, solennelle que M. Henry nommait cette personne honorable.

Enfin, pourtant, à bout par M. Demange, l'officier, frappant son képi de la main droite, ajouta :

— Je ne puis le dire. Dailleurs, le képi d'un officier doit ignorer ce que contient la tête qui le recouvre.

Complot international

Sous ce titre, on lit dans la *Patrie*, à laquelle nous laissons la responsabilité de ses informations :

Il est désormais acquis que les frais de la campagne du syndicat Dreyfus n'ont pas été payés avec de l'argent français. Le commandant Ravary, dans cet ordre d'idées, sait une puis des plus sérieuses. Chaque jour il entend de nouveaux témoins qui viennent fournir des renseignements sur les dépenses auxquelles s'est livré le syndicat depuis dix-huit mois.

On a parlé de *complot*; le mot est des plus exacts, il est même avéré que le siège du syndicat n'a rien transporté que leur traitement de Bruxelles à Paris.

Se tenant découverts les membres du syndicat, dont l'œuvre était d'ailleurs terroriser en Belgique, émigrèrent en Allemagne. Les fonds déposés à la *Banque de Bruxelles* furent divisés en trois parts.

L'une fut remise à un des maires d'un journaliste dont le nom importe peu, chargé de solder les frais de la campagne menée en Belgique; l'autre fut envoyée à Paris; la troisième fut destinée à constituer le fonds de réserve du syndicat et fut remise à une banque très connue de Berlin.

Les deux premières parts du syndicat sont aujourd'hui complètement absorbées. On les évalue à sept millions environ.

La troisième part, celle de Berlin, va être entamée. On paiera directement en chèques libellés en reichsmarks. Le chef d'état-major général préoccupé de l'insuffisance de l'absorption de cette réserve.

Les listes de souscriptions tenues excessivement secrètes circulent depuis plusieurs semaines chez les étrangers de marque, Allemands, Belges, Suisses allemands. Inutile, que l'on sait dévoués à la cause du syndicat. Ces listes sont envoyées sous pli cachet et recommandées à destination de la main façon par les destinataires. Les paiements se font en chèques.

Un million de marks est déjà venu grossir la *réserve de trois millions de Berlin*.

Le but des souscripteurs est connu. L'évasion on la réhabilitation du traître est leur mondes ment. L'argent par eux versé — et nous pourrions citer deux hauts personnages allemands qui ont évidemment fourni leur obole par ordre ministériel — est destiné dans leur esprit à entretenir une agitation considérable dans la France pour la France et profitable aux intérêts de l'Allemagne.

Il y a une vaste machination, ayant pour mobile le condamné de Ile du Diable, mais dont le but véritable est de servir les projets des ennemis de la France.

Le gouvernement est au courant; le commissaire au gouvernement près le 1er conseil de guerre a dû être mis également dans le secret.

L'existence de ces démarches, preuves d'un complot international et d'une cause noire alimentée par de l'or étranger, c'est là un fait. Peut-être faudra-t-il bien de commencer par ce que l'enquête ouverte paraît ne vouloir considérer que comme la conclusion d'un entrevent définitif de ce qui est l'affaire Dreyfus.

La Mission Marchand

Paris, 9 décembre. — On n'a encore reçu au ministère des colonies aucune nouvelle venant confirmer cette lacune d'affiches sous réserve, par le *Mouvement géographique*, de Bruxelles, et annonçant que la mission du capitaine Marchand, allant de l'Oubangui vers la région du haut Nil, aurait été massacrée dans le Bahr-el-Gazal.

Assassinat d'un enfant

AU SORTIR DE L'ECOLE

Nîmes, 9 décembre. — Mercredi dernier, le jeune Jean Antérieu, âgé de dix ans, après avoir quitté l'école, ne rentrait pas au domicile de ses parents. Le soir, il n'avait pas encore reparu.

D'après le récit fait à sa famille par un de ses petits camarades, Jean Antérieu avait été enlevé par trois individus mal vêtus qui, à la faveur de la nuit, l'avaient entraîné hors de la ville. Il était environ six heures.

Depuis, les parents étaient dans la plus grande désolation.

Cet après-midi, vers une heure, un gamin de douze ans du Grand-Pont, prouvait près du cadavre du jeune Antérieu sous un aqueduc.

Le parquet, prévenu aussitôt, s'est transporté sur les lieux, accompagné d'un médecin et d'un commissaire.

L'examen a établi que Jean Antérieu avait subi le même sort que le petit Henri Michel, âgé de huit ans, enlevé l'année dernière, le 12 octobre, et qui fut assassiné dans un champ, près de Nîmes, après avoir subi les derniers outrages.

La nouvelle de ce crime a produit une profonde émotion parmi la population nîmoise.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Graves désordres en Allemagne

Munster (Westphalie), 9 décembre. — De graves désordres se sont produits, dans un faubourg de Munster à l'occasion de la Saint-Nicolas.

L'interdiction faite par les autorités de porter des masques avait produit une vive irritation dans les quartiers populeux.

Dans la soirée, plusieurs centaines de personnes se mirent à conspuer la police et à lancer des pierres sur les agents. Une bataille s'ensuivit, au cours de laquelle plusieurs coups de feu furent tirés sur la police.

Un grand nombre de personnes ont été blessées et quantité d'arrestations opérées.

L'antisémitisme à Vienne

Vienne, 9 décembre. — Des nouvelles reçues de *Buda-Pesth signalent que les esprits sont très surexcités contre les Juifs.*

En prévision de nouveaux troubles imminents, la police a invité tous les négociants juifs à fermer leurs magasins.

ABORDAGE
de deux cuirassés allemands

Berlin, 9 décembre. — Les deux vaisseaux allemands *Brandenburg* et *Wurtemberg* se sont abordés pendant leur retour de Christiana à Kiel. Le *Wurtemberg* devra entrer dans la cale sèche.

Dernière Heure

L'occupation de Kiao-Tchao

Paris, 9 décembre. — Du *Courrier du Soir*. — L'occupation de la baie de Kiao-Tchao par les Allemands, donne lieu à des difficultés diplomatiques. La Russie, considérant qu'elle a un lien au mépris de ses droits et à l'encontre de ses intérêts, a ouvert avec le chancellerie de Berlin, des pourparlers qui n'ont pas encore amené aucun résultat satisfaisant.

La situation sans être grave, pourrait facilement devenir critique si l'Allemagne se refusait à reconnaître le bien fondé des réclamations de notre alliée.

Les troubles en Crète

Paris, 9 décembre. — Du *Courrier du Soir* : Le concert européen se montre fort préoccupé des troubles qui persistent en Crète et de l'embarras où il se trouve pour l'attitude peu conciliante de la Sublime-Porte.

Il ne faudrait pas être surpris si, de ce côté, les affaires, un beau matin, prenaient une tournure grave que l'inaltérable patience du concert européen ait jusqu'à présent parvenu à éviter.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur ont été décernées aux agents des ponts-et-chaussées ci-dessous designés, en raison de leurs bons et anciens services :

Nord. — Argent : Gustave, 36 ans de service; J.-B. Quiquelle, chef cantonnier, 38 ans de services; Gardien du phare : 44 ans de services.

Service de la navigation entre la Belgique et Paris : Mal Bouchard, 35 ans de service; Gabriel Wattier, cantonnier : 31 ans de services.

Pas-de-Calais. — Service ordinaire. — MM. Fleury Brunelet, cantonnier, 34 ans de services; Pierre Cabot, ancien cantonnier 47 ans de services; J.-B. Coquide, chef cantonnier, 38 ans de services; J.-B. Fouarat, ancien cantonnier, 35 ans de services.

Ecole de St-Maixent

Voici la liste nominative dans le fer corps d'armée, des sous-officiers admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire d'infanterie en 1898 :

1er régiment Cuirier, Défontaine, Bessaint.

8e régiment : Blanchet.

33e régiment : Dumont d'Aumont, Dupuy, Fauvet, Mangot, Michaud, Weiss.

46e régiment : Baggio, Grubous, Pécheur, Ravier.

73e régiment : Perrin, Le Convelaire, Lion.

84e régiment : Baudet, Dupret, Bourchet, Rioton, de Rubaulet de Beaurieux.

102e régiment : Ferrat, Biense, de Chauvenet.

146e régiment : Helbecque.

16e bataillon de chasseurs : Gardeat, Friederick, Fromont, de Landry de Fetion.

Chemin de fer du Nord

FÊTES DE NOEL 1897

A l'occasion des Fêtes de Noël 1897, la Compagnie du Chemin de fer du Nord fera mettre en distribution, les 24 et 25 décembre, avec retour, les 25 et 26 et 31 décembre 1897, à destination de Londres des billets d'excursion valables six jours, en 2e et 1re 3e classe.

Les fonctionnaires commerçants

Nous recevons la protestation suivante, contre le projet de M. Achille Adam, relatif aux fonctionnaires qui exercent un commerce. Nous l'insérons intégralement, tout en faisant remarquer, toutefois, à notre correspondant, qu'une distinction est nécessaire, selon nous, entre le fonctionnaire qui tient lui-même un établissement commercial en sus de son emploi et celui dont c'est seulement la femme qui dirige la maison de commerce ;

Lille, le 7 décembre 1897.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques mois, votre journal a bien voulu accorder l'hospitalité de ses colonnes à une protestation, émanant d'un groupe de petits employés de l'Etat, contre le projet de loi de M. Achille Adam déposé sur le bureau de la Chambre.

Ce projet vise l'interdiction de la patente à tout salarié de l'Etat et leur conjoint.

Le but que désire atteindre l'honorable député est, je crois, le relèvement du sort des commis à la faveur de l'autorité que confèrent certains emplois.

Qu'advendrait-il ce projet était voté dans le sens où il est proposé ?

Les modestes employés dont les traitements dépassent 1.200 à 1.800 francs seraient empêchés d'exploiter un commerce, de faire fructifier un capital leur femme. Avec ce budget, ils auraient à faire face à toutes les nécessités de la Vie, élever quatre ou cinq enfants, et aider leurs siens.

Je doute que nos législateurs, soient elles les plus habiles, partisans de l'opinion de M. Achille Adam, qu'ils paraît peu exercé à équilibrer un budget de cette importance.

Les renseignements d'un commerce de détail tenu par la femme d'un employé quelconque forment le complément indispensable de ses revenus de protestation.

Si on veut supprimer son liberté, il faut immédiatement lui créer dominatrices correspondants.

Et la l'intention de M. Adam ?

Si oui, j'applaudis des deux mains à cette généreuse pensée et la reconnaissance de nos employés ne saurait pas le moins du lurier qu'aurait conquis ce député aussi honorable que galant.

Si au contraire il veut atténuer certaines catégories de citoyens et pas de moins dévoués à la République, l'idée est moins louable. J'écarte toutefois cette dernière hypothèse.

Comme je doute que l'Etat soit disposé pour l'instant, à améliorer le sort de ses humbles serviteurs, je préférerais diviser les fonctionnaires en deux qu'on vont imposer, à sous, qui gênonos pas, qui exercaient légalement leur profession présente et qui prétendons que notre femme ne soit pas mise en débiles du droit commun.

Les abus ne se continuent pas dans notre sphère, s'il en existe, il faut la rechercher chez les fonctionnaires d'un ordre plus élevé, chez ceux qui possèdent vraiment l'autorité qui malheur au service de leurs intérêts personnels. Ceux-là ne s'occupent pas de commerce de détail. Ils fons de la représentation, du courtage, etc., etc., toutes opérations rapportant plus gros et ses assujetties aux impôts qui nous écrasent.

Et pourtant ils touchent comme fonctionnaires, *autant de milliers de francs que nous en gagnons de centaines !*

Ils seraient comme je le passé privilégiés sur toute la ligne et le projet de loi de M. Arch. Adam serait coulée aux assni nous, pauvres diables.

Sous prétexte de sauvegarder les abus, il ne faut pas *en rendre plus cruels ceux en faisant d'innocentes victimes.*

Je veux bien croire qui ne se trouvera pas à la Chambre une majorité pour voter le projet M. Adam sur pareille route où la liberté et la vie de notre famille sont en péril.

Votre journal ne saurait manquera pas de continuer à défendre ceux qui demandent au travail le pain quotidien.

Un paisible employé.

Le Nord à Paris

Cent convives assistaient au 76e dîner de la Betterave (Nord et Pas-de-Calais), sous la présidence de notre confrère E. Mussac.

Au très brillant concert, organisé par MM. Hudelist et Edouard Noël, on a chaleureusement applaudi : Mlle Grassine, de l'Opéra; Mme Crémel de Lalond, de l'Opéra-Comique; Mlle Aimée Eymard, de la Scala; Mlle Hossain Charpe; MM. Maquaire, Cobalet et Lorel, de l'Opéra-Comique; MM. Cremel, Gronlen, Gra et Noel.

Remarque dans l'assistance : MM. le général Mercier, ancien ministre de la guerre; Mercereste, Ledieu; Weeris; Lefrançi; Gauquie; Le Coq; Malo; Mio; Coudrier; Guillot; Lemaire; Dupuy; Bourgouette; Hanicotte; Richez; Delacroix; Carlier; Hossain; Alaz. Georgin; Salons; Dupasse; Rohant; Mercant; Morel; de Monnecove; Dutilot, etc., etc.

Assemblée générale le 9 courant à 2 heures au restaurant Rancery.

Le général de la 2e brigade d'infanterie

Le général de brigade d'Esclaixes, disponible, est nommé au commandement de la 2e brigade d'infanterie, à Cambrai, en remplacement du général Alessandri.

Ligne de Tourcoing à Lille par Ascq

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public que les trains légers de Tourcoing à Lille et retour, par Ascq arriveront à Lille à midi 02 et partiront de cette gare à 5 h. 25 s. Ainsi rétablie à partir le soleil 19 courant.

Ci-après l'horaire des trains : Tourcoing, dép. 11 h. 06 du matin — Sain-Vert. 11 h. 11 — Croix-nicz, 11 h. 15 — *Le Lakanarc*, 11 h. 18 — Roubaix-Wattrelos, 11 h. 21 — Tuis-Ponts, 11 h. 24 — Lannoy, 11 h. 27 — Petitlannoy, 11 h. 30 — Hem, 11 h. 34 — Forest, 11 h. 37 — Ascq, 11 h. 40 — Annappes 11 h. 49 — Hellemmes, 11 h. 53 — Lezennes, 11 h. 56 — Fives, 11 h. 59 — Lille, arrivée 12 h. 02.

Lille, dép. 5 h. 55 — Lezennes, 5 h. 58 — Hellemmes, 5 h. 55 — Annappes, 5 h. 48 — Ascq, 5 h. 35 — Forest, 5 h. 32 — Fives, 5 h. 29 — Petit-Lannoy, 5 h. 03 — Lannoy, 5 h. 07 — Tronc-Ponts, 5 h. 09 — Roubaix-Wattrelos, 5 h. 14 — Le Laboureur, 5 h. 17 — Croix-nicz, 5 h. 19 — Sapin-Vert, 5 h. 22 — Tourcoing arrivée 5 h. 25.

Chronique Locale

ROUBAIX

La question de l'Espierre

La commission intercommunale des eaux a tenu, mercredi après-midi, une réunion à l'Hôtel de Ville de Roubaix, sous la présidence de M. Lepetit, maire de Roubaix, assisté de MM. Mahieu, maire; François, Sénéhar, adjoint; Ducoulombier et Honore-Colson, conseillers municipaux de Tourcoing, assistaient à cette réunion, ainsi que M. Lemaire, député de Roubaix; Dron, député de Tourcoing; Julien-Lagache et Eugène Jourdain, présidents des Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing.

La discussion a porté sur le projet déposé par le gouvernement à la Chambre, et qui, s'il était adopté, entraînerait pour les villes de Roubaix et de Tourcoing des charges considérables, que l'on n'évalue pas à moins de 800,000 francs.

MM. Dron, Guesde, Lagache et Jourdain ont été chargés de faire les démarches nécessaires auprès des ministres compétents et auprès de la commission chargée d'examiner le projet gouvernemental, afin d'obtenir le rejet de celui-ci et de rechercher un terrain d'entente qui sauvegarde les intérêts de nos deux grandes cités industrielles.

Comité « Justice-Egalité »

La pétition faite parles soins du Comité « Justice-Egalité » afin d'obtenir de la municipalité que les enfants qui fréquentent les écoles congréganistes aient part aux libertés communales, n'ayant pas été prise en considération par l'Administration, le Comité a fait remettre, mer, au maire, une lettre de protestation.

Dans cette lettre, qui n'a dû que fort peu émouvoir maire, le comité « Justice-Egalité » se plaint ouvrement de ce qu'il appelle une injustice, tout en assurant la municipalité qu'elle ne doit pas compter de voir la lutte cesser avant que les pétitionnaires aient obtenu satisfaction.

Statistique sanitaire pour le mois de novembre

Naissances, 300 — Décès, 199 — Mort-nés, 15 — Mariages, 125 — Divorce, 8.

Les naissances se divisent en 250 d'enfants légitimes et 59 d'illégitimes; les mort-nés en 12 légitimes et 3 illégitimes.

Les décès ont été fournis par : fièvre typhoïde coqueluche, meningite, paralysie, 3 chaque; diphtérie et maladies cholériformes, 4; rougeole, 10; phtisie, 30; tuberculoses, 3; cancers, 11; congestions, 6; maladies du cœur, 14; bronchite, 30; pneumonie, 18; diarrhée, 20; débilité, 5; sénilité, 7; morts violentes, 5; causes diverses, 38.

Dans le courant du mois, il est mort : 49 enfants de moins de 1 an; 34 de 1 à 5 ans; 7 de 5 à 19 ans; 19 adultes de 20 à 39 ans; 32 de 40 à 59 ans et 50 de 60 ans et au-dessus.

Les accidents

Mardi, un ouvrier margeur de l'imprimerie Wallays et Nisse, rue de la Rondelle, en passant des rouleaux à la machine à vapeur, a fait un faux mouvement et a eu l'index droit pris dans une pince. L'extrémité du doigt a été enlevée. Le blessé Jules Bary, âgé de 16 ans, demeurant rue du Fond-Forgeau, 187, a reçu les soins du docteur Delecouillerie. Une incapacité de travail d'un mois sera la résultante de cette blessure.

Pour les pauvres

Le bureau du Cercle horticole de Roubaix a fait remettre à M. Fauveau, receveur des établissements charitables, une somme de 40 francs, produit d'un tronc établi à l'exposition qui a eu lieu les 22 et 29 novembre, rue du Collège. Cet argent devra être distribué en secours extraordinaires aux pauvres du Bureau de bienfaisance.

Société des anciens combattants de 1870-71

La Commission administrative de la Société des Combattants de 1870-71 (l'Ancienne), rappelle aux sociétaires que la réunion trimestrielle a lieu dimanche prochain, 12 décembre à 6 heures du soir, café Pandore.

Ordre du jour :

Paiement des cotisations. — Nomination de nouveaux membres. — Vote pour le renouvellement de quatre membres de la Commission.

C'était à prévoir

Que devant le succès dont le spécialiste « BROUILLARD est encore favorisé cette année, qu'il devrait prolonger son séjour à Roubaix.

Comme on le sait, M. BROUILLARD est avantageusement connu à Roubaix et à Tourcoing, depuis 21 ans. C'est ce qui fait que toute la semaine c'était une vraie procession de personnes lui rendant visite.

Comme le bon vin, ses lunettes n'ont plus besoin d'ensseigne et qui veut voir bien clair, en s'adressant à lui obtient entière satisfaction.

M. BROUILLARD restera à l'Hôtel Ferraille jusqu'au 20 décembre. C'est une aubaine dont il faut profiter. n. o.

Abandonnez l'usage du Gaz

qui, occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole, il ne coûte pas plus cher, ne produit pas de causes des droits réalités et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

Le nouveau succès à Roubaix

C'est bien l'Union Franco-Belge. Il n'y a plus de frontière pour la chaussure depuis que la Maison **Coumans-Mouton** vend à Roubaix tous ses articles 25 pour cent meilleur marché qu'en Belgique, et que les Belges viennent les acheter en France. C'est la maison qui vend la plus élégante et la plus solide des chaussures et la qualité égale le meilleur marché de toute la région.

Vous voulez des preuves les voici : series de bottines pour hommes, fabrication de la maison, matières de premier choix, en veau, chevreau, vache vernie, 8 fr. 95; 3e choix, 7 fr. 95; 3e choix, depuis 5 fr. 45. — Dames : bottines et souliers à trous prix et pour toutes les bourses.

Hygiénique, drap claque et vache vernie, 3 boucles : Hommes, 7 fr. 95 et 6 fr. 75 — Dames, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Fillettes, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Enfants, 3 fr. 95 et 2 fr. 45. — Caoutchoucs nouilleuses marques : Hommes, 2 fr. 90; avec éperons 3 fr. 75. — Dames : à talons, 2 fr. 45; sans talons, 2 fr. 25. — 10,000 paires de snowboots, confortables, napolitains, mules, chaussons, souliers-cyclistes, galoches fantaisie et ordinaire, vendues de 25 à 50 pour cent en dessous du prix réel.

Bien s'adresser à la Cordonnerie, 34 et 36, rue Blanchemaille, 142 gros. Des chaussures seront offertes à tout acheteur.

Atelier de réparations.

Idéal

Les plus poétiques rêves, les plus délicieuses chimères, l'idéal enfin, deviennent une réalité quand nos sens charmés subissent le magique pouvoir du nouveau parfum créé par Victor Vaissier, et condensé dans la pâte exquise du *Savon au muc de Lybéle n° 29.*

TOURCOING

Accident

Hier, vers 10 heures 1/2 du matin, M. Théophile Pulman, 43 ans, charron, était occupé en face de chez M. Scalabre, rue de Roubaix, à réparer un chargement d'arbres sur un camion. Le car 12 venant de Roubaix vint à croiser M. Putman qui a eu le pied pris entre le marchepied du car et son camion. Il n'a été que très légèrement blessé.

Les soins lui ont été donnés à la pharmacie Courtin, place Sebastopol. L'incapacité de travail n'excède pas quelques jours.

M. Putman habite rue de St-Pétersbourg.

Un jeune voyeur dévalisé

Un jeune homme de 17 ans, le nommé S..., demeurant à Roubaix, rue du Mouvaux, et travaillant comme apprenti carrossier dans un établissement du Blanc-Seau, avait lundi en poche une somme de trente francs appartenant à son patron et à son frère.

Il fut envoyé en courses par son patron et fit la rencontre de compagnons avec lesquels il se mit à faire la noce. S..., Mlle Gallerot et ses compagnons le portèrent dans une barraque dépendant du magasin de son patron. A son réveil il constata qu'il avait été soulagé des 30 francs dont il était porteur.

Une enquête a été ouverte par M. le Commissaire de police de la 1er arrondissement qui a entendu les camarades de S..., lesquels n'ont pas été inculpés.

Arrestation pour mendicité

Le sous-brigadier de police Lorthiois a arrêté hier, place Thiers, en flagrant délit de mendicité, le nommé Jean-Joseph M..., 54 ans, demeurant à Roubaix.

Simple police

Il n'y avait pas moins de 32 affaires inscrites au rôle de l'audience de simple police tenue, hier, sous la présidence de M. Broquart, juge de paix du can-

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 154

Miracle d'Amour

Par PIERRE SALES

TROISIÈME PARTIE

— Allons donc ! Tout à l'heure, j'avais le salut de saluer votre vertu, et vous portiez déjà votre main à votre chapeau, lorsque vous avez rencontré une petite demoiselle, à l'allure assez offensive d'ailleurs, qui doit être une parente de M. Robert d'Andier, car elle lui ressemble beaucoup...

— C'est ce sexe, madame, et je vous prie... le reste, pitié, madame...

Michel, un moment surmonté contre cette gamine de Robert, une indignation déjà si en haut d'intérêt dont parler de sa chère petite amie d'autrefois, et de ce qu'il avait pu faire.

Alice l'interrompit, très boudeuse :

— Je vous prie, mon monsieur, d'oublier les mauvais jeux de mots, et vous devez me montrer un peu de chevalerie.

— Très bien, madame, très bien !

Il reprenait possession de son calme. Et Alice, avec un surprenant sourire, cette bonne grâce d'où parlait joli, elle avait dépassé la mesure.

— Très bien, madame.

Et, de plus en plus, chaque question fondement de cette.

XIV

LA FÊTE DU POLO

Il y avait près d'une heure que, dans sa victoria à caisse de cabriolet reprenant la bizarre forme de 1830, la baronne Alice de Sarlettes promenait son ennui par les allées du bois, fuyant l'ennuyeux des hommes, fuyant la bonne admiration qu'excitait toujours sa présence, fuyant les humains qui lui devenaient tous odieux ; et elle donnait l'ordre de la conduire vers la route, bordée de platanes, qui longe le champ de courses de Longchamp, lorsqu'une tigrée voiture la croisa, et un gamin mais très rapide salut lui fit adresse.

Et déjà la voiture s'éloignait, s'envolait presque vers Bagatelle.

Mais Aline ne put dominer un cri d'agacement :

— Ah çà, prince !

Est-ce que lui aussi, en qui elle avait tant de confiance, pour qui elle éprouvait presque une déférente affection, allait se mettre tout d'un coup à le flatter, à le flagorner, comme les autres, comme ce Jean Rancourt qui l'avait dédaigné, comme ce Sosthène Letourneux qui lui reprochait maintenant sa maladresse, ou cet enfant, ce gamin de Michel qui, à la première scène, avait si brusquement, si nettement rompu avec elle ?

Le prince de Zéran ne lui infligea pas cette humiliation.

Il ramena son boggy vers la baronne et s'excusa de la façon la plus naturelle :

— Mon cheval était gonflé.

Il jetait les rênes à son groom et s'avançait avec un surprenant sourire, cette bonne grâce qui lui fait tout pardonner.

— Sacré-nom, ma dit Aline, que vous m'avez bellement siglée dans votre conversation de jours ?

Le prince eut le geste d'un homme qui la bagatelle accable ;

— Avec cette fête !... On m'a chargé de toute l'organisation...

Mais il se mordit les lèvres, regrettant aussitôt d'avoir parlé.

Aline fronçait les sourcils.

— Quelle fête, mon prince ?

— Au Polo.

— Une fête... publique ?

Le visage d'Aline se rembrunissait encore, et son regard quittait très clairement :

— Une fête publique... dont vous vous occupez... et dont je ne suis pas ?

Etait-ce cruel dans l'obligation d'expliquer, presque comme s'il s'excusait :

— C'est un club tellement fermé que ce Polo de Bagatelle !... Il est indispensable d'en faire partie ou d'avoir un membre très rapproché de *la famille qui en fasse partie : père, frère ou cousin germain*, pour être compris dans les invitations...

Toute pâleur, Aline dit :

— Vous imaginerez-vous, par hasard, que j'aurais le moindre envie d'être de vos invités ? Il fait trop bon aujourd'hui pour que je se perdre dans ces allées pleines de vieux bois arbres. Les dames vont donc jouer au Polo ?

— On va essayer de danser pour la première fois ; on a installé un plancher sous une tente, de manière *aussi sur la pelouse... J'irai vous* raconter ça demain.

— Venez et vous voulez, mais pour me parler d'autre chose, et vous savez, comme les dames de vos femmes du monde m'intéressent peu !... Au revoir, mon prince.

— Au revoir, comtesse !

— Pourquoi... cruelle ?

— D'abord, parce que vous me regardez d'un qui très méchant et puis parce que vous avez été vraiment un peu sévère avec ce pauvre Michel Valadin...

Ah bah !... Que devient-il donc, ce petit ?

— On est toujours sot quand on est amoureux. Je ne sais pas ce que vous lui avez fait ; mais, depuis que vous l'avez mis à la porte de chez vous, il mène une existence ridicule... Moi, comme je l'aime bien, j'étais ravi de le voir entre vos jolies mains, et je m'ennuie énormément depuis a vivre, et le voilà qui recommence ses cascades de gamin, qui invite des demi-douzaines de demoiselles à souper et s'amuse à les griser comme boire seulement le bout des doigts à l'une d'elles, ou qui casse toute la vaisselle d'un restaurant, ou qui perd ses deux cent mille francs au cercle en une nuit. Il va finir par se dégoûter de la vie, se gâter quelque chose, et, le père, lui, finira par lui imposer un conseil judiciaire.

— Qui voulez-vous que j'y fasse ! prononça la baronne avec un superbe dédain.

Et, comme si réellement c'était été elle qui avait rompu avec Michel Valadin :

— Tant pis pour lui ! Je ne tiens pas les soits. Allons, ma revoir, mon prince, je ne veux pas vous retenir plus longtemps ; on doit vous attendre avec impatience !

Zéran la quitta, et, au moment elle crut encore à cette explication que venait de lui fournir le prince de sa rupture avec Michel et que Michel lui avait accusée, parce qu'il ne lui convenait pas de donner la vraie.

— Certainement, murmurait-elle, ce pauvre garçon est amoureux fou de moi ; il a été surpris de me voir pour la première fois en cette, qu'il a fait bêtement, se figurant que je le chassais pour toujours... Sa conduite prouve bien, d'ailleurs, qu'il est fou de moi ; les extravagances auxquelles il se livre sont bien celles des amoureux repoussés... Il n'étourdit... Je n'ai plus qu'à inventer un joli prétexte, une amnistie facile de ma rencontre Michel Valadin, jetant comme un sens de glace sur cet amour qui ne pouvait être né que d'un caprice.

Et elle murmurait :

A suivre.

espoir, lorsqu'un indeau de forme ancienne dépassa au victoria élégante de Jean Rancourt.

Et une très pénible impression lui serra le cœur.

Elle n'avait pas voulu les personnes assises dans le fond de ce landau, mais elle les aperçut du devant étaient Robert et Isabelle d'Auserais.

Oh ! qu'ils lui parurent arrogants ! Avec quel dédain Robert détourna un peu la tête pour ne pas la regarder ! Et quelle impertinence orgueilleuse, au contraire, Isabelle la dévisagea !

Cela dura à peine une minute. La voiture des d'Auserais filait vers le Polo.

— Gagner donc longchamp un peu plus vite ! cria Aline à son cocher.

El